

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 - 74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com)

contact : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

### TARIFS EN EXTINCTION pour les sites non résidentiels appartenant à une grande entreprise

#### TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL en vigueur depuis le 01/08/2021

Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base HT* hors TVA		Option Heures Creuses HT* hors TVA	
3	15 A	-	10,54	11,59	/	/
6	30 A	10 A	12,93	14,45	13,08	14,80
9	45 A	15 A	15,14	17,13	15,42	17,71
12	60 A	20 A	17,51	19,97	17,85	20,70
15	-	25 A	19,74	22,66	20,21	23,63
18	-	30 A	21,93	25,32	22,54	26,52
24	-	40 A	26,74	31,06	27,70	32,81
30	-	50 A	31,43	36,69	32,24	38,49
36	-	60 A	36,21	42,40	36,87	44,25

  

Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)			
		kWh Base HT hors TVA		kWh Heures Creuses HT* hors TVA	
Base	3 à 9	10,69	13,93		
	12 à 18	10,69	13,93		
	24 à 36	10,69	13,93		
Heures Creuses	6 à 9	7,99	11,23	11,57	14,81
	12 à 18	7,99	11,23	11,57	14,81
	24 à 36	7,99	11,23	11,57	14,81

  

ECLAIRAGE PUBLIC					
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)	
	HT	hors TVA		HT	hors TVA
		Part fixe	+ Part variable		
Longues Utilisations	10,57	0,59	11,97	6,76	10,00
Courtes Utilisations	10,57	0,59	11,97	6,76	10,00

HT\* : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h (code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 22%		Taux TVA : 5,5%	
	Option Base		Option HC	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
3	4,81	1,05	/	/
6	6,94	1,52	7,84	1,72
9	9,07	1,99	10,42	2,29
12	11,20	2,46	13,00	2,85
15	13,33	2,92	15,58	3,42
18	15,46	3,39	18,16	3,98
24	19,72	4,32	23,32	5,11
30	23,98	5,26	28,48	6,25
36	28,24	6,19	33,64	7,38
Eclairage Public	Part Fixe		Part Variable par kVA	
	0,59		1,40	

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2021

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,9945 c€/kWh

*date de vigueur* Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)  
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

## **2 Caractéristiques de l'offre :**

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),  
1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres  
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

## **3 Prestations techniques :**

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96  
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

## **4 Révision des prix : (art 3 CG)**

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## **5 Durée du contrat : (art 2 CG)**

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## **6 Résiliation à l'initiative du client :**

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par  
téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue  
avant le 10 du mois précédent M-1.

## **7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :**

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6  
mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de  
garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032  
96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),  
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1  
ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de  
mensualisation)

## **8 Incident de paiement**

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après  
notification écrite;

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

## **9 Service client et réclamations**

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de  
13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût  
standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à :  
informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la  
demande et au plus tard dans les 14 jours

## **10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §**

## **11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )**

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de  
31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel :  
31,82 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement  
matériel : 47,36 € HT.

Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible  
sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).